

Département de Loir-et-Cher
Arrondissement de Romorantin-Lanthenay

Commune de SEIGY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation :

4 février 2021

Séance du 11 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze février, à 16 heures 00 minute, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 février 2021, s'est réuni, à la salle polyvalente exceptionnellement (cause crise sanitaire COVID 19), en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 4 février 2021.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Yvette MASSET - Patrick MOREL - Françoise PLAT- Guy DUCHOSSOIS - Jean-Luc ESNAULT- Evelyne CAIL - Pedro BÄCHLER - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT - Benoit DEFFIE - Claude DUVOUX - Jocelyne DELLA PUPPA- Sylvain DECOURS.

Étaient absentes excusées :

Madame Annick MOREL (ayant donné pouvoir à Patrick MOREL)

Madame Florence FOUSSIER (ayant donné pouvoir à Françoise PLAT)

Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Guy DUCHOSSOIS est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 19/2021	Objet :	
	APPROBATION CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LA COMMUNE DE SEIGY ET LA COMMUNE DE COUFFY POUR LA CREATION DU BUSAGE RUE DE BELLEBAS	7 Finances Locales 7.10 Divers

Madame la Maire explique que les travaux de busage étaient nécessaires et concernés les deux communes.

Madame la Maire informe le conseil municipal que la commune de Couffy accepte de participer à hauteur de 50% de la dépense.

Il convient donc d'entériner cette décision par l'établissement d'une convention financière.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette convention.

Décision

Le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité cette convention et d'autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces y afférent.

La Maire,

Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture
le 18/02/2021 et de la publication le 18/02/2021.

La Maire,

Françoise PLAT